



**SECURITY COUNCIL  
OFFICIAL RECORDS**

DOCUMENTS  
INDEX UNIT MASTER

EIGHTH YEAR

JUN 16 1954

**654**<sup>th</sup> MEETING: 29 DECEMBER 1953  
-----  
ème SEANCE: 29 DECEMBRE 1953

HUITIEME ANNEE

**CONSEIL DE SECURITE  
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/654) .....	1
Adoption of the agenda .....	1
The Palestine question — Complaint by Syria against Israel concerning work on the west bank of the River Jordan in the demilitarized zone (S/3108/Rev.1, S/3122, S/3151/Rev.1, S/3152) ( <i>continued</i> ) .....	1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/654) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La question de Palestine — Plainte formulée par la Syrie contre Israël au sujet des travaux entrepris sur la rive occidentale du Jourdain dans la zone démilitarisée (S/3108, S/3122, S/3151/Rev.1, S/3152) [ <i>suite</i> ] .....	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\* \* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Procès-verbaux officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

## SIX HUNDRED AND FIFTY-FOURTH MEETING

Held in New York, on Tuesday, 29 December 1953, at 3 p.m.

## SIX CENT CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mardi 29 décembre 1953, à 15 heures.

*President:* Mr. A. KYROU (Greece).

*Present:* The representatives of the following countries: Chile, China, Colombia, Denmark, France, Greece, Lebanon, Pakistan, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

### Provisional agenda (S/Agenda/554)

1. Adoption of the agenda.
2. The Palestine question

Complaint by Syria against Israel concerning work on the west bank of the River Jordan in the demilitarized zone.

### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

### The Palestine question

**Complaint by Syria against Israel concerning work on the west bank of the River Jordan in the demilitarized zone (S/3108/Rev.1, S/3122, S/3151/Rev.1, S/3152) (continued)**

*At the invitation of the President, Mr. Eban, representative of Israel, and Mr. Zeineddine, representative of Syria, took places at the Council table.*

1. Mr. BORBERG (Denmark): As you know, Mr. President, negotiations have been going on outside the meetings of the Council, and since some representative will have to report on them to you I feel that I might as well assume that duty. I have, in my own small way, tried to find a text acceptable to all or almost all members of the Council, and others more competent than I have also attempted to do so. I am sorry to have to report, however, that our endeavours have not yet had any successful result.

2. The PRESIDENT: I am quite sure that all my colleagues will share my disappointment at this report from the representative of Denmark. I know perfectly well that he tried his best, and I feel that he has perhaps made an understatement. I shall continue to hope that the talks which have been going on for so many days will not remain without any result. Of course, there is bound to be a sense of frustration among us in view of the fact that although some fourteen meetings have been devoted to this question the Council is not in a position to take a decision. Nevertheless, I do not think that those meetings have been in vain. The whole question has been aired; the points of view of the parties have been made known

*Président:* M. A. KYROU (Grèce).

*Présents:* Les représentants des pays suivants: Chili, Chine, Colombie, Danemark, France, Grèce, Liban, Pakistan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/654)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de Palestine

Plainte formulée par la Syrie contre Israël au sujet des travaux entrepris sur la rive occidentale du Jourdain dans la zone démilitarisée.

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La question de Palestine

**Plainte formulée par la Syrie contre Israël au sujet des travaux entrepris sur la rive occidentale du Jourdain dans la zone démilitarisée (S/3108, S/3122, S/3151/Rev.1, S/3152) [suite]**

*Sur l'invitation du Président, M. Eban, représentant d'Israël, et M. Zeineddine, représentant de la Syrie, prennent place à la table du Conseil.*

1. M. BORBERG (Danemark) (*traduit de l'anglais*): Comme vous le savez, Monsieur le Président, des négociations se sont déroulées, en dehors du Conseil, dans l'intervalle de nos séances; puisqu'il faut qu'un membre du Conseil vous en rende compte, je puis aussi bien m'en charger. Pour ma part, je me suis efforcé, en toute modestie, de trouver quelque texte que tous les membres du Conseil, ou presque tous, puissent accepter; d'autres, plus qualifiés que je ne le suis, ont fait de même. Je regrette d'avoir à vous annoncer que nos efforts n'ont pas encore abouti.

2. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suis certain que tous mes collègues ont été déçus comme moi en entendant ce rapport du représentant du Danemark. Je sais qu'il a fait de son mieux et je crois qu'il est peut-être resté un peu en deçà de la vérité. Je persiste à espérer que les entretiens qui se déroulent depuis tant de jours ne resteront pas entièrement vains. Il est inévitable, certes, que nous éprouvions un sentiment de déception du fait qu'après quatorze séances consacrées à l'examen de la question qui nous occupe, le Conseil ne soit pas en mesure de prendre une décision. Néanmoins, je ne pense pas que nos délibérations aient été inutiles. La question tout entière a été tirée au clair; les parties intéressées ont fait

to the members of the Council, many of whom have also expressed their own ideas; and, I repeat, these talks conducted by our various colleagues, including the representative of Denmark, will not, I am sure, remain without any result in the long run.

3. I should like now to ask what are the wishes of the members of the Council. May I remind representatives that at our last meeting, on 22 December, we had before us a proposal by the representative of Colombia that the Council should adjourn until 11 January 1954. I do not know if that proposal still stands. To be more explicit, I would point out that we put the proposal to a vote before voting upon another motion calling for an adjournment for a more limited period. I should like now to receive suggestions from representatives.

4. Mr. BOKHARI (Pakistan): As you have said, Mr. President, we have all waited with great interest for the outcome of the negotiations that have been going on between certain of the parties concerned in connexion with the draft resolutions submitted [S/3151/Rev.1 and S/3152], and we join with you in expressing our great disappointment that, after so many postponements, we should, apparently, not be any nearer the goal. In the circumstances I think that it would be very useful to revive the proposal of the Colombian representative in spirit. I think that there is a general feeling that if a little more latitude were allowed to the parties concerned, as well as to the friendly powers on the Security Council which are very deeply interested in a solution, and if the date for the next meeting were not fixed—at least at the present moment—that would better serve the interests of an agreement. Perhaps you would like to consider, or at least invite the views of the Council upon, a suggestion that we should adjourn *sine die* on this question. It would then, of course, be open to any member of the Council or to the President for next month to call another meeting of the Council on this question whenever the occasion is thought to be ripe.

5. The PRESIDENT: I do not know whether the representative of Pakistan has formally moved an adjournment *sine die*, but in any case the proposal is open to discussion under rule 33 of the rules of procedure.

6. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I share your disappointment, Mr. President, that after so many meetings—I believe that you said that there had been fourteen—we have so far failed to arrive at a point at which it would be evident that the necessary majority in this Council would be available in favour of any draft resolution likely to help in this important and difficult dispute. As I say, we share your disappointment, and we are sure that our colleagues do so too. However, that is regrettably, the position. We have made a certain advance. I believe that we are not, perhaps, as far removed as some might think from the point at which a majority will be available in favour of a constructive draft resolution. However, at the moment it is quite evident that we shall make no progress if we pursue the matter now and try to obtain agreement on any formula which

connaître leurs vues aux membres du Conseil; ceux-ci ont été nombreux à exposer leurs propres idées. Enfin, je le répète, les entretiens auxquels ont participé plusieurs de nos collègues, notamment le représentant du Danemark, porteront fruit à la longue, j'en suis persuadé.

3. Je désirerais maintenant savoir quels sont les vœux des membres du Conseil. Je me permets de leur rappeler qu'à notre dernière séance, le 22 décembre, nous étions saisis d'une proposition du représentant de la Colombie tendant à ce que le Conseil s'ajourne au 11 janvier. Je ne sais si cette proposition est toujours valable. En termes plus explicites, je ferai observer que nous voterions sur cette proposition avant de voter sur une autre motion tendant à décider l'ajournement pour une plus courte durée. Je demande donc aux représentants de bien vouloir formuler maintenant leurs suggestions.

4. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Ainsi que vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous avons tous attendu avec un vif intérêt les résultats des négociations qui se sont poursuivies entre certaines des parties intéressées au sujet des projets de résolution qui ont été présentés [S/3151/Rev.1 et S/3152]; comme vous, nous regrettons profondément qu'après tant d'ajournements, nous ne nous soyons pas rapprochés plus, semble-t-il, de notre but. Dans les conditions présentes, je pense qu'il serait très utile de reprendre l'esprit de la proposition du représentant de la Colombie. A mon avis, les membres du Conseil estiment dans l'ensemble qu'en laissant un peu plus de temps aux parties intéressées ainsi qu'aux Puissances amies qui siègent au Conseil de sécurité et qui souhaitent vivement que le problème soit résolu, et en ne fixant pas, du moins pour le moment, la date de la prochaine séance, on faciliterait la conclusion d'un accord. Peut-être seriez-vous disposé à envisager une suggestion tendant à ajourner *sine die* l'examen de cette question ou du moins à inviter les membres du Conseil à faire connaître leurs vues à ce sujet. Bien entendu, chaque membre du Conseil aurait alors toute latitude pour demander que le Conseil se réunisse à nouveau afin d'examiner cette question, ou notre futur Président, le mois prochain, pourrait convoquer le Conseil, lorsque le moment serait jugé opportun.

5. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne sais si le représentant du Pakistan a proposé formellement l'ajournement *sine die*, mais, quoi qu'il en soit, la proposition peut être discutée conformément à l'article 33 du règlement intérieur.

6. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je regrette comme vous, Monsieur le Président, qu'après tant de séances—je crois que vous avez dit que nous en avons tenu quatorze—nous ne voyions pas encore venir le moment où il apparaîtra clairement qu'il existe au Conseil la majorité requise pour voter un projet de résolution propre à faciliter le règlement de ce grave et difficile différend. Je le répète, je partage votre déception et je suis convaincu que nos collègues sont tout aussi déçus. Telle est pourtant la situation, malheureusement. Nous avons fait certains progrès. Je pense que nous ne sommes peut-être pas aussi éloignés que certains pourraient le penser du moment où une majorité se prononcera en faveur d'un projet de résolution contenant des propositions constructives. Mais, dans la situation présente, il est bien évident que nous ne ferons aucun

would obtain a majority today or even during the next few days. That, I feel, must be apparent to all of us. Therefore, the only question is, as I see it, until when we should adjourn.

7. I quite see that some people might argue that the situation is difficult and slightly confused and that it might be a good thing to adjourn *sine die*, as proposed — I understand formally — by the representative of Pakistan. I, myself, however, would not be in favour of an adjournment *sine die*. I suggest, with all deference to Mr. Bokhari's views, that it would be better to adjourn until a definite date.

8. I think that the dispute which we are now considering is not altogether lacking in urgency. I should have thought that some people would certainly agree with that as a statement of principle. For my part, I think that we should intensively pursue, behind the scenes, our search for some formula which would be likely to obtain a majority in the Council. I do not think it would be impossible for us to arrive at such an agreement within, let us say, the next week or ten days. We are so near to agreement now that I should have thought that the possibility which I have just mentioned was quite conceivable.

9. Moreover, if the Council were merely to adjourn *sine die*, I think — with all due respect — that that would place our next President, the representative of Lebanon, in a slightly invidious position. He would have to call a meeting of the Council whenever he thought fit; he would have to take the necessary soundings; and, in the general circumstances, it would perhaps not be very easy for him to do that. I should have thought, therefore, that it would be far better, in everyone's interest, for the Council to fix a definite date for its next meeting. Some date must be suggested, and I, personally, think that Thursday, 7 January 1954, would be a very suitable one. It is true that, if we met then, we might not be able to obtain an agreement; no one can say with certainty that we shall. It seems to me, however, that 7 January would be quite a suitable date; the Council could meet then to try to reach an agreement and register such progress as might have been made behind the scenes during the interval of ten days.

10. Hence, I take it upon myself to move formally that the Security Council should not adjourn *sine die*, but should adjourn until Thursday, 7 January.

11. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): I shall content myself with saying that I entirely agree with the representative of the United Kingdom and that I support his proposal. I agree with him that it is useless to prolong our meeting today, since it has not been possible to reach an agreement in the course of the unofficial conversations; I also agree with him on the inconvenience of an adjournment *sine die* — which could almost seem to be a confession of impotence or defeat on our part. Finally, I think that the date 7 January 1954 is excellent. Consequently, I support Sir Gladwyn Jebb's proposal.

progrès en poursuivant maintenant l'examen de la question en cherchant à nous entendre sur une forme qui donne satisfaction à une majorité quelle qu'elle soit, aujourd'hui ou même dans les quelques jours qui suivront. Je pense que cela apparaît clairement à chacun de nous. Par conséquent, la seule question qui se pose est à mon avis de savoir à quelle date nous devons nous ajourner.

7. Je comprends que d'aucuns puissent scutenir que la situation est délicate et quelque peu confuse, et qu'il serait peut-être bon d'ajourner nos travaux *sine die*, comme l'a proposé — il s'agit, si je ne me trompe, d'une proposition formelle — le représentant du Pakistan. Pourtant, je ne suis pas partisan d'un ajournement *sine die*. Je pense, malgré tout le respect que je porte à l'opinion de M. Bokhari, qu'il serait préférable de nous ajourner à une date déterminée.

8. A mon sens, le différend dont nous sommes saisis n'est pas entièrement dénué d'urgence. J'aurais pensé que certains n'auraient pas hésité à le reconnaître, en principe. J'estime quant à moi que nous devrions poursuivre sans relâche, dans la coulisse, notre recherche d'une formule qui soit de nature à rallier les suffrages de la majorité au sein du Conseil. Il ne me semble pas qu'il soit impossible de parvenir à un tel accord d'ici huit ou dix jours, par exemple. En vérité, nous nous trouvons si près d'une solution que l'éventualité que je viens de mentionner me paraît parfaitement concevable.

9. En outre, si le Conseil devait simplement s'ajourner *sine die*, notre prochain Président, le représentant du Liban, pourrait se trouver placé, je le dis très respectueusement, dans une situation quelque peu délicate. Il aurait à convoquer le Conseil au moment qu'il jugerait opportun; il devrait procéder aux sondages qui seraient nécessaires; dans les conditions générales de l'affaire, cette tâche ne lui serait peut-être pas des plus aisées. Je pense donc qu'il vaudrait beaucoup mieux, pour tous, que le Conseil fixe la date de sa prochaine séance. Il faut proposer une date à cet effet et je suis enclin à penser que la date du jeudi 7 janvier 1954 conviendrait très bien. Il est vrai qu'il ne nous sera peut-être pas possible, si nous nous réunissons à cette date, de parvenir à un accord; personne ne peut affirmer que nous le pourrions. Il me semble toutefois que le Conseil aurait intérêt à se réunir le 7 janvier; il pourrait alors s'efforcer d'aboutir à un accord et il ferait le point des progrès qui auraient pu être réalisés dans la coulisse au cours de cet intervalle de dix jours.

10. En conséquence, je propose formellement au Conseil de sécurité de ne pas s'ajourner *sine die*, mais de fixer la date de sa prochaine séance au jeudi 7 janvier.

11. M. HOPPENOT (France): Je me bornerai à dire que je suis entièrement d'accord avec le représentant du Royaume-Uni et que j'approuve sa proposition. Je suis d'accord avec lui sur l'inutilité de poursuivre aujourd'hui plus longtemps notre séance, étant donné qu'un accord n'a pu être enregistré au cours des conversations officielles; je suis également d'accord avec lui sur l'inopportunité de nous ajourner *sine die* — ce qui pourrait presque sembler un aveu d'impuissance ou de défaite de notre part. Enfin, j'estime que la date du 7 janvier 1954 est excellente. En conséquence, j'appuie la proposition de sir Gladwyn Jebb.

12. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): As I see it, the proposal that the Security Council should adjourn *sine die* cannot be regarded as an admission of defeat. The fact that we are meeting without having achieved anything is itself an admission of defeat. If so far we have failed to achieve any results, that means that we have so far been unsuccessful.

13. As early as 21 December [651st meeting], as my colleagues will perhaps remember, I proposed that the Council should adjourn *sine die*, not because I had already foreseen defeat, but because I saw no prospect of our being able to meet here on 29 December and achieve anything as a result of the intensive negotiations which had taken place without any success prior to that date.

14. An identical situation confronts us today. I am prepared to attend a meeting tomorrow, or on 5 January, 7 January or on any other date. If, however, it is proposed that we should adjourn in order to reconvene on a date which cannot be fixed today, it would be wrong to regard this as something in the nature of a defeat. In my view, such a proposal is quite clear. It means that we have failed to attain any results today and that we do not know whether we shall get results tomorrow or the day after.

15. What do we mean when we speak of adjourning *sine die*? We mean that the date of our next meeting will be determined according to circumstances; this we shall have to leave to our future President, since Mr. Kyrrou is now approaching the end of his term of office. While we greatly regret his departure, our welcome to the future President will be no less warm. That future President will fix a date for a meeting when circumstances show that when we meet we shall not waste our time.

16. Whatever we may say, we should consider how many people have gathered here in the hope that they will hear some explanation of questions which undoubtedly interest them, but we are again confusing them by fixing a meeting for 7 January without being certain that on 7 January we shall again have before us the question which is now on our agenda.

17. Why can we not adjourn *sine die*, on the understanding that the date of the meeting will be fixed in accordance with the circumstances? This may be before 7 January. It may be in three days, or in five days. Why must we insist on 7 January?

18. Is Sir Gladwyn Jebb so perspicacious that he can prophesy results on 7 January? Those results may be achieved by 5 January. Of course, I shall not try to compete with Sir Gladwyn or Mr. Hoppenot in perspicacity. Perhaps they have some more accurate omens. I have no such omens. But while to meet every five or six days simply to see each other is very pleasant indeed and I shall by no means deny myself that pleasure, it hardly constitutes the purpose and aim of the Security Council. I understand that the Security Council is convened for other purposes. I shall therefore willingly support the proposal of my distinguished colleague, Mr. Bokhari, who suggested

12. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il ne faut pas, il me semble, considérer que la proposition de ne pas fixer de date pour la prochaine séance du Conseil de sécurité, la proposition de l'ajourner *sine die*, revienne en quelque sorte à un aveu de défaite. L'aveu de défaite, en effet, c'est déjà, peut-on dire, de nous réunir sans arriver à aucun résultat. S'il n'y a encore aucun résultat, cela signifie tout simplement que nous n'avons pas encore été capables d'arriver à un résultat.

13. Le 21 décembre encore [651ème séance], comme mes collègues s'en souviennent peut-être, j'ai précisément proposé d'ajourner le Conseil de sécurité *sine die*; non pas que j'aie alors constaté d'avance notre échec d'aujourd'hui, mais parce que je ne voyais aucune perspective qui nous permit de nous réunir à la date précise du 29 décembre et prendre acte alors de quelque résultat positif au sujet des pourparlers qui s'étaient poursuivis jusqu'alors avec intensité mais n'avaient donné aucun résultat.

14. Aujourd'hui, la situation est la même. Je suis prêt à revenir en séance demain. Je suis prêt à revenir le 5 janvier, le 7 janvier, n'importe quel jour. Mais si l'on propose l'ajournement jusqu'à un jour qu'il nous est aujourd'hui impossible de fixer, il ne faudrait nullement y voir une défaite. A mon avis, cela ne veut dire que ce que cela dit: que nous n'avons pas pu arriver à un résultat aujourd'hui, que nous ne savons pas si nous le pourrions demain, ou après-demain, ou un autre jour.

15. Que signifie: ajournement *sine die*? Cela signifie que la date de la prochaine séance sera fixée en fonction de circonstances, et que ce sera à notre prochain Président de fixer cette date, parce que le mandat de M. Kyrrou touche à sa fin, ce que nous regrettons beaucoup, certes; mais nous n'en accueillerons pas moins avec plaisir le prochain Président. C'est à lui qu'il appartiendra de fixer la prochaine séance dès que les circonstances auront montré que cette séance ne sera pas une simple perte de temps.

16. De toute manière, voyez combien de gens ont afflué ici dans l'espoir de recevoir quelque éclaircissement au sujet de questions qui les intéressent indiscutablement, combien de gens nous allons, une fois de plus, induire en erreur! En effet, nous fixons notre séance au 7 janvier sans avoir la moindre assurance que le 7 janvier nous ne verrons pas resurgir la difficulté qui se dresse aujourd'hui devant nous.

17. Pourquoi ne pas remettre *sine die*, en considérant que le jour de la séance sera déterminé par les circonstances? Peut-être sera-ce avant le 7 janvier. Cela pourrait être dans trois jours, ou dans cinq; pourquoi faut-il absolument que ce soit le 7 janvier?

18. Comment se fait-il que sir Gladwyn Jebb lise assez bien dans l'avenir pour prévoir un résultat le 7 janvier précisément? Peut-être l'aurons-nous le 5. Je n'essaierai naturellement pas de rivaliser avec M. Jebb ou M. Hoppenot sous le rapport de la seconde vue. Peut-être aperçoivent-ils des présages plus formels. Je ne vois pas pour ma part de tels présages. Mais se réunir tous les cinq ou six jours uniquement pour nous voir les uns les autres, c'est là évidemment un grand plaisir, et je n'y vois pas d'objection pour l'avenir, mais ce n'est certainement pas le but, l'objectif visé par le Conseil de sécurité. Autant que je comprends, la convocation du Conseil de sécurité vise d'au-

that we should adjourn today's meeting *sine die* and leave it to the next President to convene a meeting when circumstances seem to indicate that we can meet for some purpose and achieve some results. You must forgive me, however, if I say that I am not among those—and they may be many—who like to meet for the sake of meeting.

19. I therefore return to the proposal which I submitted on 21 December that the meeting should be postponed *sine die*.

20. With your permission, I should like to add a few words on the substance of the question.

21. Why did I propose on 21 December that the Council should postpone the meeting without fixing a definite day for the next meeting and should meet again only when the circumstances made this possible? And why have we not yet been able to achieve any results? I am deeply convinced that the reason for this is that we are not proceeding in the right direction, that the path is not open for progress and that the reason is that it is blocked by the three-Power draft resolution [S/3151/Rev.1], which bears no relation to the question we have to solve. I would be abusing your patience if I were to return to that question again, but I should like to take this opportunity to say that, in the opinion of the USSR delegation, the three-Power draft resolution is inappropriate. We can reach no agreement on the basis of this draft resolution and we can continue for a year postponing meetings from one day to the next and from one week to the next without reaching agreement, because the very basis of the draft is fallacious. It does not answer the questions which constitute the very substance of the dispute between Syria, on the one hand, and Israel, on the other.

22. That is why I would suggest that it might be better if the authors of the three-Power draft resolution were to withdraw their text altogether and were to try to submit a new draft resolution which would answer the questions with which we are concerned, that is, the building of a hydro-electric station, the benefit or harm that project might bring to either party or to both of them, and a way out of a situation causing tension between two States which we want to achieve peace, tranquillity and constructive co-operation, as neighbouring countries.

23. The draft resolution to which I have just referred does not, in the opinion of the USSR delegation, meet any of the conditions which are indispensable to the effective solution of this problem.

24. If the meeting is postponed until 7 January, on that date we are likely to be confronted with the same obstacles as those which we are facing today.

25. We should give up this three-Power draft resolution altogether. We must take another course, seek new paths. We must try to find solutions other than those contained in this notorious three-Power draft resolution, which the United States of America, the United Kingdom and France do not wish to abandon and on which they stubbornly insist, despite the fact

tres buts; aussi est-ce avec plaisir que j'accorde mon appui à la proposition, présentée par mon honorable collègue M. Bokhari, d'ajourner la présente séance *sine die*, c'est-à-dire de laisser au Président suivant le soin de convoquer le Conseil lorsque les circonstances l'y inviteront, en lui permettant de croire que nous pouvons nous réunir avec quelque espoir d'aboutir à un résultat. Mais se réunir uniquement pour se réunir, il est possible qu'il y ait beaucoup d'amateurs pour cela, vous m'excuserez, je ne suis pas du nombre.

19. Aussi, j'en reviens à la proposition que j'ai présentée le 21 décembre, à savoir l'ajournement *sine die*.

20. Permettez-moi d'y ajouter quelques mots, relatifs au fond du problème.

21. Pourquoi ai-je, le 21 décembre, proposé au Conseil d'ajourner les débats et de ne pas fixer de date pour la prochaine séance, mais de ne se réunir que lorsque les circonstances le permettraient? Pourquoi n'avons-nous jusqu'ici réussi à aboutir à aucun résultat? Je suis profondément convaincu que cela vient de ce que nous ne sommes pas sur la bonne voie, que nous ne pouvons pas avancer dans cette direction et cela parce qu'en travers du chemin se dresse le projet de résolution des trois Puissances [S/3151/Rev.1], qui n'a aucun rapport avec la question qu'il est indispensable de résoudre. J'abuserais de votre patience en revenant à nouveau sur cette question, mais je profite de l'occasion pour déclarer que dans notre pensée, dans la pensée de la délégation de l'Union soviétique, le projet de résolution des trois Puissances n'est pas celui qui convient. Il est impossible d'arriver à un accord en partant de ce projet de résolution, et nous pourrions nous ajourner pendant toute une année, d'un jour sur l'autre, d'une semaine sur l'autre, sans arriver à nous entendre, parce que ce projet était, d'emblée, voué à l'échec. Il ne répond pas aux questions qui forment l'essentiel du différend entre la Syrie et Israël.

22. Voici donc ce que je dis: ne serait-il pas préférable que les auteurs du projet de résolution des trois Puissances consentissent à le retirer tout à fait et entreprennent de présenter un autre projet de résolution, qui répondrait aux questions qui nous intéressent: la construction de la station hydro-électrique, l'avantage ou l'inconvénient que cette installation peut présenter pour l'une ou l'autre partie, ou pour toutes les deux, et une solution possible des relations tendues qui existent entre deux États auxquels nous souhaitons la paix, la tranquillité et la féconde coopération qu'il faut souhaiter à deux pays voisins l'un de l'autre.

23. Du point de vue de l'Union soviétique, le projet de résolution dont je viens de vous entretenir ne satisfait à aucune des conditions indispensables d'un règlement effectif du présent différend.

24. Et si vous ajournez la séance au 7 janvier, il semble que, le 7 janvier, nous nous heurterons à nouveau aux mêmes obstacles qu'aujourd'hui.

25. Il faut renoncer définitivement à ce projet de résolution des trois Puissances. Il faut s'engager sur une autre voie, rechercher une autre issue. Il faut s'efforcer d'arriver à des décisions autres que celles que renferme ce fameux projet de résolution des trois Puissances, ce projet que les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et la France se refusent à



that at least one of the parties concerned, namely the Arab States, cannot accept it. I do not know the attitude of Israel to this draft; as far as I can remember, it has not stated its position, but that in itself indicates that this draft resolution does not help us to advance, but on the contrary, retards our progress.

26. As I have already said, paragraph 9 is particularly unacceptable to the USSR delegation. I therefore consider that to adjourn the meeting now until a certain fixed day, without being able to foresee any more favourable results than those which we have had hitherto, would be extremely unwise.

27. In these circumstances, would it not be better to postpone the meeting? The USSR delegation, for its part, is deeply convinced that with goodwill we can achieve an acceptable draft and enable the two parties to reach a solution on which they will agree and that only when the prospects of such agreement are more or less real should a meeting of the Security Council be convened. This can very well be done by the President. If it is possible to do this before 1 January, I am sure that Mr. Kyrrou is perfectly capable of doing so and if this cannot be done before 1 January, any President can do so after 1 January.

28. That is why I support Mr. Bokhari's proposal and should like to remind you once again that I said on 21 December [651st meeting, para. 73]: "If it is essential that I should here formally confirm my wish that the matter should not be put to a vote, then I shall submit a proposal to the effect that a vote on the draft resolution should be postponed *sine die*, giving the parties involved an opportunity to reach an agreement in the meantime, unless a resolution to that effect is adopted" — that is to say, to the effect which I had the honour to expound as the position of the Soviet Union in the Security Council. I continue to hold that view. I therefore support Mr. Bokhari's proposal to postpone the meeting *sine die*, for the reasons which I have had the honour to give.

29. Mr. BOKHARI (Pakistan): As the Council knows, my country is one of the three whose term of membership of the Council will expire at the end of this month. Therefore, my delegation cannot possibly be interested directly in the date of the next meeting on this issue, if that meeting is to be held in January. The reasons why we are taking an interest in the date of the next meeting are to be found only in the merits of the situation itself.

30. Why is it that we are seeking to postpone the matter at all? The reason for postponement is that, as my United Kingdom colleague has made clear, sufficient support is not available at the present moment for any constructive draft resolution. We — both the members of the Security Council and the President — have spent many anxious days in trying to see whether, if the necessary adjustments can be achieved such support could be available before the end of this year. In that, we have unfortunately failed. Now we wish that further time should elapse so that all those

renoncer, sur lequel ils insistent opiniâtrément, bien qu'une au moins des parties intéressées — je pense, en l'espèce, aux Etats arabes — ne puisse se déclarer d'accord avec le projet. J'ignore quelle est, à l'égard du projet, l'attitude d'Israël; il semble, autant qu'il m'en souvienne, qu'il n'ait pas précisé sa position; mais cette circonstance ne suffit déjà, à elle seule, à témoigner que ce projet de résolution ne nous aide nullement à aller de l'avant et que, bien au contraire, il s'oppose à notre progression.

26. En particulier, la délégation de l'Union soviétique ne peut, comme je l'ai déjà indiqué, se déclarer d'accord avec le paragraphe 9. C'est pourquoi il me semble qu'il serait inconsideré, de notre part, d'ajourner nos débats à une date précise, alors que les perspectives ne sont pas plus favorables que celles que nous avons eues jusqu'à présent.

27. Ne serait-il pas préférable, en pareil cas, de remettre à plus tard la suite des débats? En l'espèce, la délégation de l'Union soviétique est profondément convaincue que l'on pourrait, avec de la bonne volonté, aboutir à un projet arrêté d'un commun accord, donner aux parties l'occasion d'arriver à une décision négociée, et ne convoquer la séance suivante du Conseil de sécurité que lorsque l'espoir encore vague d'un pareil accord aura plus ou moins pris corps. Le Président peut parfaitement en décider; si l'on parvient à ce résultat avant le 1er janvier, je suis persuadé que M. Kyrrou pourra parfaitement le faire; sinon, n'importe quel Président pourra le faire à n'importe quel moment après le 1er janvier.

28. C'est pourquoi j'accorde mon appui à la proposition de M. Bokhari et je voudrais, à cette occasion, vous rappeler une fois de plus que j'ai dit, le 21 décembre [651ème séance, par. 73]: "Si je dois formuler expressément mon désir de ne pas voir ce texte mis aux voix, je propose formellement de remettre *sine die* le vote sur ce projet de résolution, afin de permettre aux parties de rechercher une entente, à moins que nous n'adoptions une résolution conçue justement dans cet esprit", c'est-à-dire dans l'esprit que j'ai eu l'honneur d'exposer devant le Conseil comme correspondant à la façon de voir de l'Union soviétique. Je continue à m'en tenir à cette façon de voir. Je me déclare en faveur de la proposition de M. Bokhari, celle d'un ajournement *sine die*, en raison des motifs que je viens d'exposer.

29. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Comme vous le savez, mon pays est l'un des trois dont le mandat au Conseil va expirer à la fin de ce mois. Aussi la date de la prochaine séance qui sera consacrée à l'examen de cette question, si cette séance doit se tenir en janvier, ne peut-elle toucher ma délégation. C'est uniquement en raison de la situation elle-même que nous nous intéressons à la date de la prochaine séance.

30. Pourquoi donc cherchons-nous à ajourner la discussion? La raison en est que, comme l'a indiqué le représentant du Royaume-Uni, aucun projet de résolution constructif n'a recueilli jusqu'ici un appui suffisant. Nous, les membres du Conseil de sécurité aussi bien que le Président, nous avons passé maintes journées à essayer anxieusement de découvrir si cet appui pourrait se réaliser avant la fin de l'année grâce à certains amendements. Nous avons malheureusement échoué. Maintenant, nous voulons un nouveau délai pour permettre à tous les intéressés d'examiner à



concerned should have an opportunity of reviewing the situation and coming to an understanding, at least to the extent of being able to obtain the support of the majority of the members of this Council for a draft resolution before it.

31. We proposed that the Security Council should, for that purpose, adjourn *sine die*. That does not mean that we were not conscious of the urgency of the matter. In fact, on the contrary, before the matter is urgent, we think that a great deal of careful thought is required, and nobody at this stage, except perhaps my United Kingdom colleague, can say with any degree of probability when such an accord will be available. By suggesting that the Security Council should adjourn *sine die*, we did not and could not take away from our United Kingdom colleague or any of the other sponsors the right to call the meeting on the date they have suggested, or earlier if necessary.

32. Sir Gladwyn Jebb referred to the difficulties that would face the President of the Security Council next month—who will be our Lebanese colleague—and the embarrassment that he might have in calling a meeting. This was, if I may say so, a red herring. The calling of a meeting is not entirely in the President's hands. The President is the custodian of the rules of procedure.

33. He is in a certain sense the servant of the Council and I am perfectly sure that Sir Gladwyn Jebb knows that he or his colleagues could request the President to call the meeting, and that the President, under the circumstances, would have no alternative but to call the meeting. Therefore, to refer to the President's difficulties might perhaps be misunderstood to mean that somehow or other the Lebanese colleague could prevent a meeting from being held, which, as all of us around this table know, is simply not correct.

34. If the meeting of the Security Council is adjourned *sine die*, either the United Kingdom delegation or the United States delegation, or the French delegation, could call a meeting on 4 January, if by 4 January they think they have sufficient support for a constructive draft resolution. If not, the best thing would be to go on until they can find such support. We also had one further circumstance in mind. After this long and tortuous debate, which has arisen because of the complaint which the Government of Syria brought to the Security Council, I am perfectly sure that the Government of Syria would like to give the best thought to the matter. I am not in the confidence of the Syrian delegation, but I would be surprised if the Syrian delegation would not like to pay a visit to their capital at this stage of the discussion, to receive further instructions and to discuss the matter at greater length.

35. We all know that offices in capitals are more or less closed until 3 or 4 January. Would it not be just and equitable to give the Syrian delegation a chance to consult its government if they find it necessary? If in the meantime the sponsors find that in spite of the obstacles they have sufficient support for a resolution, there is nothing to stop them from calling the meeting.

36. I would therefore urge my United Kingdom colleague not to press his suggestion that the meeting should be adjourned until 7 January, because for one

nouveau la situation et de se mettre d'accord, au moins dans la mesure nécessaire pour que la majorité des membres du Conseil vote pour le projet de résolution dont il est saisi.

31. C'est pourquoi nous avons proposé que le Conseil de sécurité s'ajourne *sine die*. Cela ne signifie pas que nous ne nous rendions pas compte du caractère urgent de la question. Au contraire, justement en raison de son urgence, nous pensons qu'il faut réfléchir intensément à la question et, au point où nous en sommes, personne, si ce n'est peut-être le représentant du Royaume-Uni, ne peut dire à quelle date approximative on arrivera à un accord. En suggérant que le Conseil de sécurité s'ajourne *sine die*, nous n'avons pas enlevé, et ne pouvions pas enlever, au représentant du Royaume-Uni ou à tout autre représentant son droit de demander la réunion du Conseil à la date qu'il propose, ou plus tôt s'il est nécessaire.

32. Sir Gladwyn Jebb a parlé des difficultés que pourrait éprouver le Président du Conseil de sécurité du mois prochain—ce sera notre collègue du Liban—pour décider de réunir le Conseil. C'était là, si je peux m'exprimer ainsi, une tentative de diversion. La convocation d'une séance ne dépend pas uniquement du Président. Le Président est chargé d'appliquer le règlement intérieur.

33. Il est en quelque sorte au service du Conseil et je suis bien certain que sir Gladwyn Jebb n'ignore pas que ses collègues ou lui-même peuvent demander au Président de réunir le Conseil et qu'à la suite de cette démarche, le Président n'a d'autre solution que de le convoquer. Parler des difficultés que pourrait rencontrer le Président risque d'être interprété comme signifiant que, d'une manière ou d'une autre, le représentant du Liban pourrait empêcher la convocation d'une séance, ce qui, comme le savent tous ceux qui sont réunis autour de cette table, n'est pas exact.

34. Si le Conseil de sécurité s'ajournait *sine die*, la délégation du Royaume-Uni, ou bien celle des Etats-Unis, ou encore celle de la France, pourrait fort bien demander qu'il se réunisse le 4 janvier si, à cette date, elle estime qu'un projet de résolution constructif est assuré d'un appui suffisant. Sinon, la meilleure solution serait d'attendre jusqu'au moment où cet appui se réaliserait. Nous sommes mus également par une autre raison. A l'issue du long et complexe débat qui s'est engagé sur la plainte dont le Gouvernement de la Syrie a saisi le Conseil de sécurité, je suis certain que le Gouvernement de la Syrie tient à soumettre encore la question à un examen des plus attentifs. Le représentant de la Syrie ne m'a pas fait des confidences, mais je ne serais pas étonné qu'à ce stade de la discussion il désire se rendre dans sa capitale afin de recevoir de nouvelles instructions et de discuter la question plus à fond.

35. Nous n'ignorons pas que les chancelleries sont plus ou moins fermées jusqu'au 3 ou 4 janvier. Ne serait-il pas juste et équitable de permettre à la délégation syrienne de consulter son gouvernement si elle le juge nécessaire? Si dans l'intervalle, les auteurs du projet de résolution découvrent que malgré les obstacles, leur texte a recueilli un appui suffisant, rien ne les empêchera de provoquer une réunion du Conseil.

36. Je demande donc instamment à mon collègue du Royaume-Uni de ne pas insister sur la proposition d'ajournement au 7 janvier car, d'une part, une telle

thing nothing is to be gained by it, for another, it constitutes undue pressure, and for a third, he has not shared with us the reasons that he may have for feeling so sure that by 7 January the way would be smoothed out for the adoption of a resolution.

37. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): I do not consider myself endowed with the gift of prophecy, as Mr. Vyshinsky assumes, any more than Sir Gladwyn Jebb. What the United Kingdom representative has said, and what I have supported him in saying, is that the negotiations which have gone on behind the scenes for several weeks have not been completely useless and that, while we do not think we can reach a result today, we have solid grounds for hoping that the position may change in ten or fifteen days. That is why we thought it reasonable to fix the date for resumption of the debate at 7 January 1954, when there should be every chance that a majority of the Council would be ready to vote for a reasonable and fair draft resolution.

38. Mr. Bokhari has just said that by fixing a date we should be placing undue pressure on the parties. That seems to me a rather exaggerated way of putting it. I do not think that to fix a date for the resumption of a debate means exerting morally unwarranted pressure on the parties. On the contrary, it seems to me that to do so may spur them to reach an understanding. It is perfectly normal to fix a date for resuming discussion of a question, whereas the indefinite suspension of a debate cannot but favour one of the parties which may stand to gain if the debate is not resumed.

39. In Sir Gladwyn Jebb's proposal, therefore, I see nothing which is not perfectly normal and in accordance with Council procedure. It is merely a matter of fixing a date which is neither too near nor too remote.

40. Lastly, Mr. Vyshinsky appeared to think that there was a solution to all our problems, namely the withdrawal of the three-Power draft resolution. Personally, I am far from considering this draft resolution perfect. If a better one is put before us I shall be perfectly ready to support it and in this Mr. Vyshinsky—who has been rather on the fringe of the debate so far—could perhaps make an effective contribution. I have the greatest admiration for his talents. If, by the time the debate is resumed, Mr. Vyshinsky could provide us with a draft resolution satisfactory both to Syria and to Israel, my admiration for him would be unbounded.

41. The PRESIDENT: I should like to speak now as the representative of GREECE. Greece, like Pakistan, will not sit on the Security Council after 31 December 1953. Therefore, the question that I wish to put to the representative of Pakistan is not inspired by any direct interest. I should like to recall to Mr. Bokhari the resolution [S/3128] which was adopted unanimously by the Security Council at its 631st meeting on 27 October 1953. Paragraph 1 of that resolution reads as follows:

“[The Security Council] Deems it desirable to that end that the works started in the demilitarized

décision ne ferait rien gagner et, d'autre part, la pression ainsi exercée serait injustifiée; enfin, le représentant du Royaume-Uni ne nous a pas exposé les raisons pour lesquelles il semble si sûr que d'ici le 7 janvier, tous les obstacles qui s'opposent à l'adoption d'une résolution auront été surmontés.

37. M. HOPPENOT (France): Pas plus que sir Gladwyn Jebb, je ne me crois doué du don de prophétie, comme M. Vyshinsky l'a supposé. Ce que le représentant du Royaume-Uni a dit, et ce en quoi je l'ai appuyé, c'est que les négociations qui se sont poursuivies dans les couloirs depuis quelques semaines n'ont pas été absolument inutiles et que, si nous ne croyons pas qu'il soit possible d'arriver à un résultat aujourd'hui, nous avons de sérieuses raisons d'espérer qu'il pourrait en être autrement dans une dizaine ou une quinzaine de jours. C'est pourquoi il nous avait paru raisonnable de fixer la reprise de ce débat au 7 janvier 1954, date à laquelle nous croyons qu'il y a de fortes chances pour qu'une majorité puisse se trouver, au Conseil, pour voter en faveur d'un projet de résolution raisonnable et équitable.

38. Par ailleurs, M. Bokhari vient de dire qu'en fixant une date, nous exercerions une pression injustifiée sur les parties. Il me semble qu'il y a là une façon un peu excessive de présenter les choses. Je ne crois pas qu'en fixant la date de reprise d'un débat, on exerce une pression moralement injustifiée sur les parties. Il me semble, au contraire, qu'il peut y avoir là un certain aiguillon qui les pousse à s'entendre. Il est parfaitement normal de fixer une date de reprise de la discussion d'une question tandis que la suspension indéfinie d'un débat ne peut que favoriser une des parties qui peut avoir intérêt à ce que le débat ne soit pas repris.

39. Je ne vois donc, dans la proposition de sir Gladwyn Jebb, rien que de très normal et de conforme à la procédure du Conseil. En effet, il s'agit de fixer une date ni trop proche ni trop lointaine.

40. Enfin, M. Vyshinsky a paru estimer qu'il y aurait une solution à toutes nos difficultés, cette solution consistant dans le retrait du projet de résolution déposé par les trois Puissances. Pour ma part, je suis loin de penser que ce projet de résolution est parfait. S'il nous en est présenté un meilleur, je serai tout disposé à m'y rallier et c'est là, je crois, que M. Vyshinsky—qui, jusqu'à présent, est resté un peu en marge du débat—pourrait peut-être apporter une contribution effective. J'ai pour son talent la plus grande admiration. Si d'ici la reprise du débat, M. Vyshinsky pouvait nous présenter un projet de résolution qui satisfasse à la fois la Syrie et Israël, mon admiration pour lui serait sans bornes.

41. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais maintenant parler en ma qualité de représentant de la GRECE. Tout comme le Pakistan, la Grèce ne sera plus membre du Conseil de sécurité après le 31 décembre 1953. Aussi la question que je désire poser au représentant du Pakistan n'est-elle inspirée d'aucun intérêt direct. Je tiens à rappeler à M. Bokhari la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée à l'unanimité à sa 631ème séance, le 27 octobre 1953 [S/3128]. Le paragraphe 1 de cette résolution porte:

“[Le Conseil de sécurité] juge souhaitable à cet effet que les travaux entrepris dans la zone démi-

zone on 2 September 1953 should be suspended during the urgent examination of the question by the Security Council."

The question which I wish to ask of the representative of Pakistan is: does he think that a request for an adjournment *sine die* can be reconciled with paragraph 1 of this resolution of the Security Council, which was adopted unanimously, particularly in view of the words "during the urgent examination of the question by the Security Council"?

42. Mr. TSIANG (China): Ordinarily I am not fond of participating in procedural debates. I think that on the whole the arguments waste time rather than accomplishing anything positive. At this point, however, I venture to participate in this debate with the hope of saving the time of the Security Council. I would not like this debate to drag on.

43. By this time I think that every one of us must have applied the pragmatic test to the two proposals before us—one for adjournment until 7 January, and the other for adjournment *sine die*. Every one of us must ask the question: "What is the practical difference one way or the other?" And, upon close analysis, I think that we must all have come to the conclusion that the practical, substantial difference is not large. Those in favour of adjournment *sine die* realize only too well that any one member of this Council could obtain a meeting on or before 7 January. On the other hand, those in favour of adjournment until 7 January certainly do not wish to confront the Security Council with a situation similar to that with which it is faced today—namely, to get us together only to tell us that nothing has been achieved and that we have to consider another adjournment. I am sure that that is not what they have in mind.

44. Thus, applying this pragmatic test to the two proposals before us I do not find the difference to be substantial. There is, I admit, a psychological difference—one might even say a spiritual difference. You, Mr. President, speaking as the representative of Greece, called our attention to our earlier resolution [S/3128] and to the fact that the examination of the question is supposed to be "urgent". We have to be more or less consistent in our use of that word "urgent". Then, of course, adjournment *sine die* leaves the impression that the Security Council is totally hopeless and helpless. It might also leave the impression that the two parties, or the parties interested, may take their leisure about this business and protract it as long as they desire. That kind of impression, I think, would be unfortunate. This is an urgent matter and we must keep some sense of time in connexion with the dispute.

45. Then there is another consideration. The representative of Pakistan has called our attention to the fact that the delegation of Syria, after all the debates here, may wish to go back to Syria to consult its Government, and we should make it possible and convenient for our colleagues from Syria to consult their Government.

litarisée le 2 septembre 1953 soient suspendus pendant le prompt examen de la question par le Conseil de sécurité."

La question que je désire poser au représentant du Pakistan est la suivante: pense-t-il qu'une demande d'ajournement *sine die* soit compatible avec le paragraphe 1 de cette résolution du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité, surtout en raison des mots "pendant le prompt examen de la question par le Conseil de sécurité"?

42. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je ne tiens pas, d'ordinaire, à prendre part aux débats de procédure. Je pense que dans l'ensemble ce genre de discussion fait perdre du temps au lieu de donner des résultats positifs. Cette fois pourtant, je me risque à prendre part au débat de procédure dans l'espoir de faire gagner du temps au Conseil de sécurité. Je ne voudrais pas que ce débat se prolonge indûment.

43. Je pense que maintenant chacun de nous a dû peser la valeur pratique des deux propositions dont nous sommes saisis—l'une tendant à l'ajournement au 7 janvier, l'autre à l'ajournement *sine die*. Chacun de nous doit se poser la question: "Quelle différence présentent les deux propositions dans la pratique?" Après avoir bien examiné la question, je pense que nous devrions tous être parvenus à la conclusion que, du point de vue pratique et quant au fond, les deux propositions ne s'écartent pas sensiblement l'une de l'autre. Ceux qui préconisent l'ajournement *sine die* savent très bien que tout membre du Conseil peut obtenir que le Conseil se réunisse le 7 janvier ou à une date plus rapprochée. D'autre part, ceux qui préconisent l'ajournement au 7 janvier ne désirent certainement pas mettre le Conseil de sécurité dans une situation semblable à la situation présente en lui demandant de se réunir pour constater que rien n'a été fait et qu'il doit envisager un nouvel ajournement. Je suis persuadé que telle n'est pas leur intention.

44. Je ne constate donc pas de différence substantielle entre les deux propositions lorsque je les examine du point de vue pratique. J'admets qu'il existe entre elles une différence d'ordre psychologique—on pourrait même dire qu'elles diffèrent d'esprit. Parlant en votre qualité de représentant de la Grèce, vous avez appelé notre attention, Monsieur le Président, sur notre résolution précédente [S/3128] et sur le fait que nous sommes censés procéder à un "prompt" examen de la question. Nous devons être logiques avec nous-mêmes dans l'emploi du mot "prompt". Il est certain que l'ajournement *sine die* donnerait l'impression que le Conseil de sécurité est absolument sans espoir et ne peut rien faire. Il pourrait également donner l'impression que les deux parties, ou les parties intéressées, peuvent prendre leur temps pour régler la question et la laisser sans solution aussi longtemps qu'elles le désirent. A mon avis, il serait regrettable que le Conseil donne une telle impression. La question qui nous occupe est urgente et nous devons avoir conscience de l'importance du temps qui s'écoulera jusqu'au règlement du différend.

45. Il est encore une autre considération que nous ne devrions pas perdre de vue. Le représentant du Pakistan a signalé à notre attention que la délégation de la Syrie, après les débats qui ont eu lieu ici, désirera peut-être se rendre en Syrie pour consulter son gouvernement et que nous devrions donner à cette délégation toutes facilités pour le faire.

46. Therefore, with the sole purpose of saving the time of the Security Council, while keeping in mind the psychological and spiritual factors involved in this debate, I think that it would be wisest for us to say that the next meeting of the Security Council should be held not earlier than 7 January and not later than 15 January. I think that with such a formula all the factors that we have had in mind would be given due consideration.

47. I hope that my proposal will enable us to save time. I certainly would be disappointed if it should throw an additional factor of difference into the debate and should prolong it. That would be contrary to my intentions.

48. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): It had been my intention to make a statement contesting, to the best of my limited ability, the powerful arguments put forward by the representative of Pakistan in favour of an adjournment *sine die*.

49. Having, however, heard the words of wisdom just spoken by the representative of China — and notably his remarks, which I think are profoundly wise, about the undesirability of lengthening procedural discussions, or indeed of taking part in them at all — I would merely say that I agree with the proposal made by Mr. Tsiang. I think it probably represents the best compromise, in the circumstances. I am not quite certain how Mr. Tsiang phrased the proposal, but, from the rapid soundings I have made, I think a suggestion to meet within the period of 7 January to 15 January would have the approval of a great many of the representatives here. Certainly, I should unhesitatingly agree with such a proposal.

50. If the proposal were adopted, it would be open to any member who wished the Security Council to have a meeting at any time from 7 January to 15 January to make such a request to the President, who would then, presumably, call a meeting.

51. For those reasons, I should like to second the proposal made by the representative of China and to withdraw my own.

52. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I shall only say a few words, in order not to prolong the debate. Mr. Hoppenot says that I am holding aloof from the discussion of this question. That is incorrect. It is enough to say that I have spoken exactly twelve times on this question. Even Mr. Hoppenot, who is one of the sponsors of the draft resolution, has spoken far less often than I. This fact alone completely refutes Mr. Hoppenot's remark, which was probably made on the assumption that I do not count the number of times I take the floor in the Security Council. In the second place, he says that I could make some contribution to this debate. That is precisely what I try to do by making my statements. But Mr. Hoppenot seems to think that to make a contribution it is necessary to submit some kind of a draft resolution.

53. I would say to Mr. Hoppenot that such draft resolutions as the one he has submitted jointly with the United States and the United Kingdom can be submitted without much difficulty and by the dozen. A dozen such draft resolutions can be submitted, but

46. C'est pourquoi, dans le seul but de faire gagner du temps au Conseil de sécurité et sans perdre de vue les facteurs psychologiques et même spirituels qui interviennent dans le présent débat, je pense que nous agirions sagement en décidant que le Conseil de sécurité se réunira le 7 janvier au plus tôt et le 15 janvier au plus tard. Je pense qu'une telle proposition tient dûment compte de tous les facteurs qui nous préoccupent.

47. J'espère que ma proposition permettra de gagner du temps. Je serais bien déçu si elle introduisait dans le débat un nouvel élément de discorde et le prolongait. Ce résultat serait contraire à celui que je cherche.

48. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): J'avais l'intention de répondre, dans la mesure où me le permettraient mes moyens limités, aux puissants arguments invoqués par le représentant du Pakistan en faveur d'un ajournement *sine die*.

49. Mais, ayant entendu le représentant de la Chine prononcer de judicieuses paroles et notamment observer, avec une profonde sagesse, qu'il n'est pas opportun de prolonger des discussions de procédure ou même d'y prendre part, je me bornerai à déclarer que j'approuve la proposition de M. Tsiang. Elle constitue, à mon avis, la meilleure solution de compromis à laquelle nous puissions nous rallier en l'occurrence. Je ne suis pas certain des termes exacts que M. Tsiang a employés, mais il me semble, d'après les sondages rapides auxquels j'ai procédé, que toute suggestion tendant à fixer la prochaine réunion du Conseil entre le 7 et le 15 janvier rencontrerait l'assentiment d'un grand nombre des représentants ici présents. Pour ma part, je n'hésiterai pas à approuver une telle proposition.

50. S'il en était ainsi décidé, tout membre du Conseil qui désirerait que le Conseil de sécurité se réunisse à une date donnée entre le 7 et le 15 janvier serait libre de faire part de ce désir au Président qui, sans doute, convoquerait le Conseil.

51. En conséquence, je retire ma proposition et j'appuie celle du représentant de la Chine.

52. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je serai bref, pour ne pas faire trainer les débats en long. M. Hoppenot dit que je me tiens à l'écart de la discussion de cette question. Ce n'est pas exact. Il suffit de dire que je suis intervenu à ce propos à douze reprises. M. Hoppenot lui-même, qui est pourtant un des auteurs du projet de résolution, a pris la parole bien moins souvent que moi. Cela suffit pour donner un démenti à M. Hoppenot, dont la remarque reposait apparemment sur l'idée que je ne tiens pas le compte de mes interventions au Conseil de sécurité. D'autre part, il dit que j'aurais pu moi aussi contribuer à la solution de ce problème. Tel a bien été le but de mes interventions. Mais M. Hoppenot pense apparemment que contribuer à la solution de ce problème, c'est présenter tel ou tel projet de résolution.

53. Des projets de résolution du genre de celui que vous avez proposé, Monsieur Hoppenot, avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, on peut sans grande difficulté en présenter par douzaines. On peut en présenter une douzaine, mais ce ne sera guère une con-

that will not constitute even the smallest contribution to the question on which we are working here. A resolution must first of all correspond to the Security Council's purposes in dealing with the question; secondly, it must represent some really reasonable proposal. You must excuse me for being frank, but I cannot say that the draft resolution you have seen fit to submit here as a contribution to the common task of settling the misunderstanding between Syria and Israel meets either of these requirements. I would repeat that such contributions can be made very cheaply at any time. It is no great achievement.

54. The main contribution which the Security Council must make to the task on which we are now engaged is, in my opinion, to see to it that a settlement of the question of the canal and of the dispute between Syria and Israel is reached on the basis of their mutual agreement, with the assistance of the Security Council, whether within the framework of the Armistice Agreement or outside it—since that will depend in practice on what course one or other party takes to secure agreement.

55. If the Security Council were to succeed in bringing about a situation whereby the representatives of Syria and Israel would agree on the matter, that would truly constitute a practical and valuable contribution to the cause of peace which the Security Council is called upon to serve. It is not difficult to draft resolutions and if Mr. Hoppenot wishes to open a contest in the matter, I am willing to take up his challenge. I am sure that I could draft just as many resolutions of the kind drafted by Mr. Hoppenot or any-one whose signature he would endorse.

56. Sir Gladwyn Jebb's statement that he is prepared to accept a proposal to adjourn until some time between 7 January and 15 January means that he does not foresee any possibility of convening a meeting of the Security Council before 7 January. Why is that so?

57. I would remind you that from the very outset, when we first began to discuss the proposal submitted by the three delegations, there were days when we were asked to suspend the meeting for half an hour in order to consult among ourselves and reach a decision. At first, the request was for half an hour. That gave no results. Then it was for half a day, but that too gave no results. The next request was for a few days, but that too proved fruitless. Now we are told to choose a time between 7 and 15 January. Why not 4 or 5 January? I cannot understand this.

58. Thus, when we are told: "Not earlier than 7 January, but not later than 15 January" and are further told, as we were by Sir Gladwyn Jebb, that if we are to meet earlier, the decision may be left to the President, all this merely means in the final analysis that the whole matter is one of convening the Council when the President considers this to be expedient in view of the circumstances. It also means adjourning the meeting *sine die*.

59. I think that this whole dispute is utterly pointless. But in order to put an end to the dispute on this question, I shall say in advance that I am prepared to agree on any date or to abstain from voting on any

tribution, si légère que ce soit, à la solution du problème que nous examinons ici. Une résolution doit, d'abord, correspondre au but que s'est fixé le Conseil de sécurité en étudiant cette question; et ensuite, elle doit constituer une mesure vraiment raisonnable. Ne m'en veuillez pas de ma franchise, mais je ne peux dire ni l'un ni l'autre du projet de résolution que vous pensez pouvoir présenter ici comme contribution à notre cause commune: faire disparaître le malentendu actuel entre la Syrie et Israël. Je le répète, des contributions de ce genre, on peut en faire à très bon marché à n'importe quel moment. Cela ne signifie pas grand-chose.

54. La principale contribution que le Conseil de sécurité doit apporter à la solution du problème que nous examinons aujourd'hui, c'est, si je comprends bien, d'arriver à résoudre la question du canal, à régler le différend qui oppose la Syrie à Israël, et cela de telle sorte que ce règlement soit fondé sur leur entente, obtenue avec la coopération du Conseil de sécurité. Que ce règlement ait lieu dans le cadre ou en dehors du cadre de la Convention d'armistice—cela dépendra en pratique de la voie que choisira l'une ou l'autre des deux parties pour arriver à un accord.

55. Si le Conseil de sécurité réussit à obtenir que les représentants de la Syrie et d'Israël se mettent d'accord sur cette question, ce serait là une contribution effective et précieuse à la cause de la paix, que doit servir le Conseil de sécurité. Rédiger des projets de résolution ne présente guère de difficulté, et si M. Hoppenot veut se livrer à un concours à ce sujet, je suis prêt à relever le défi. Je pourrai sans aucun doute rédiger au moins autant de projets de résolution du genre de ceux que rédige M. Hoppenot ou toute autre personne à la signature de qui il joint la sienne.

56. Pour sir Gladwyn Jebb, quand il déclare qu'il est prêt à accepter la proposition d'ajourner le Conseil de sécurité à la période du 7 au 15 janvier, cela veut dire qu'il ne prévoit pas la possibilité de convoquer le Conseil avant le 7 janvier. Pourquoi donc? C'est ce que je me demande.

57. Je rappellerai qu'au début, lorsque l'examen de la proposition présentée par les trois délégations ne faisait que commencer, il y a eu des séances où l'on nous a demandé une demi-heure de suspension de séance pour s'entendre sur la rédaction d'un projet; on a commencé par une demi-heure. Cela n'a rien donné. On a alors demandé une demi-journée, ce qui n'a également rien donné. On a alors demandé plusieurs jours, ce qui n'a toujours rien donné. On nous dit maintenant: du 7 au 15 janvier; pourquoi pas le 4 ou le 5? Je n'en sais rien.

58. C'est pourquoi, au fond, lorsqu'on dit: "Le 7 au plus tôt, et le 15 au plus tard" et que l'on ajoute, comme l'a fait sir Gladwyn Jebb: "Et si cela devait être avant le 7, on peut laisser au Président le soin d'en décider", cela signifie qu'en fin de compte toute l'affaire se ramène à convoquer le Conseil au moment où le Président le jugera opportun en fonction des circonstances. Cela équivaut précisément à ajourner la séance sans fixer de date—*sine die*.

59. De quoi discutons-nous, dès lors? Nous discutons dans le vide, à mon avis. Mais pour mettre un terme à la discussion de cette question, je dis d'avance que je suis prêt à me déclarer d'accord sur n'importe



date, since if there is any question of further debate on this draft resolution, which Mr. Hoppenot has called a contribution to the cause of settling the dispute between Syria and Israel, I must tell you in advance that I, as representative of the Soviet Union, cannot support this draft resolution because, as I said ten days ago [650th meeting], and take the liberty of repeating now, it is not to the point, but by passes the problem with which we are concerned. It does not relate directly to the question we are discussing here, but constitutes an attempt to substitute for this question the problem of how the United States monopolies can obtain mastery over the economy of the Middle and Near East, using the, so to speak, God-given opportunity provided by the dispute between Syria and Israel regarding the building of the canal and the hydro-electric station.

60. Therefore, from the point of view of the principles on the basis of which the Security Council approaches this whole dispute and this draft resolution, it is in the final analysis quite immaterial to us whether the draft resolution is discussed in seven days or in twenty-seven days. In the form in which it has been submitted, the draft resolution is inappropriate and does not serve the ends it is supposed to serve. As I have already said, therefore, our position on the three-Power draft resolution is determined primarily by these grounds of principle.

61. The PRESIDENT: Sharing my Chinese colleague's abhorrence for procedural debates, I am happy to be in a position to inform the members of the Council that the procedural situation facing us is much simpler than might have been thought. The representative of the United Kingdom has withdrawn his proposal that the Security Council be reconvened on 7 January in favour of the suggestion of the representative of China, which, as I understood his formulation, was that the Council be reconvened on this matter no earlier than 7 January and no later than 15 January. Following the withdrawal of the proposal of the United Kingdom representative, I have been informed by the representative of Pakistan that he is withdrawing his proposal that the Council be adjourned *sine die*. Under the circumstances, the only proposal before us is the suggestion made by the representative of China. Is there any opposition to that suggestion?

62. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): For the reasons which I have already mentioned I shall abstain in the vote on the date of the next meeting.

63. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): I fully agree with the spirit of Mr. Tsiang's proposal but I am not entirely in agreement with his wording. I wonder whether the Council can take a firm decision not to meet before 7 January next. Something might happen—something unforeseen at the moment—as Mr. Vyshinsky suggested. That is to say, an agreement between the parties might fall from heaven and cause us to meet before the proposed date. I think it would be better either to say that the Security Council will meet between 7 January and 15 January, without formally excluding the possibility of a meeting before 7 January, or to say that the

quelle date, en même temps que je suis prêt à m'abstenir sur n'importe quelle date, parce que, s'il s'agit d'examiner à nouveau le projet de résolution dont M. Hoppenot a déclaré ici qu'il constituait une contribution à la cause de la paix entre la Syrie et Israël, je dois dire à l'avance que je ne puis, en qualité de représentant de l'Union soviétique, apporter mon appui à ce projet de résolution; car, comme je l'ai déclaré il y a dix jours [650ème séance], et comme je me permettrai de le déclarer aujourd'hui, ce projet de résolution est en dehors du sujet, il passe à côté du problème qui nous intéresse. Ce projet de résolution ne répond pas directement à la question que nous examinons ici, mais tente en fait d'y substituer une autre question: celle de savoir comment les monopoles des Etats-Unis pourraient s'emparer de l'économie du Moyen-Orient et du Proche-Orient, en mettant à profit l'occasion qui leur tombe du ciel, sous la forme du différend entre la Syrie et Israël au sujet de la construction du canal et de la station hydro-électrique.

60. C'est pourquoi, en définitive, étant donné les principes sur lesquels l'Union soviétique se fonde pour considérer et l'ensemble de ce conflit et ce projet de résolution, il nous est absolument indifférent que l'on discute du projet dans sept jours ou dans vingt-sept. Etant donné la forme sous laquelle il est présenté, ce projet de résolution n'est pas celui qui convient; il ne répond pas aux buts que l'on se propose d'atteindre en l'adoptant. C'est pourquoi, comme je l'ai déjà dit, notre position se trouve déterminée avant tout par l'attitude de principe adoptée à l'égard du projet de résolution "des Trois".

61. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme je partage l'horreur que mon collègue chinois éprouve pour les discussions de procédure, je suis heureux de pouvoir indiquer aux membres du Conseil que notre situation est, du point de vue de la procédure, beaucoup plus simple qu'on ne pourrait le croire. Le représentant du Royaume-Uni a retiré sa proposition de réunir le Conseil de sécurité le 7 janvier, en faveur de la proposition du représentant de la Chine qui, si je l'ai bien compris, voudrait que le Conseil examinât à nouveau la question qui nous occupe le 7 janvier au plus tôt et le 15 janvier au plus tard. A la suite du retrait de la proposition du représentant du Royaume-Uni, le représentant du Pakistan m'a fait savoir qu'il retirait également sa proposition d'ajourner les travaux du Conseil *sine die*. Dans ces conditions, la seule proposition dont nous soyons saisis est celle du représentant de la Chine. Suscite-t-elle des objections?

62. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Pour les raisons que j'ai exposées précédemment, je m'abstiendrai lors du vote sur la date de la prochaine séance.

63. M. HOPPENOT (France): Je m'associe pleinement à l'esprit de la proposition de M. Tsiang; mais je ne suis pas entièrement d'accord quant à sa formule. Je me demande si le Conseil peut décider fermement qu'il ne se réunira pas avant le 7 janvier prochain. Comme l'a fait remarquer M. Vyshinsky, il pourrait se produire un événement—imprévu pour le moment, c'est-à-dire une entente entre les parties—qui tomberait du ciel et nous amènerait à nous réunir avant la date proposée. Je crois qu'il serait préférable de dire soit que le Conseil de sécurité se réunira entre le 7 et le 15 janvier mais sans exclure formellement la possibilité d'une séance avant le 7, soit

Security Council will meet on 15 January at the latest. The latter formula would perhaps be the better.

64. The PRESIDENT: Does the representative of China accept the suggestion of the representative of France?

65. Mr. TSIANG (China): I prefer the formula that the next meeting of the Security Council on this question shall be held between 7 January and 15 January.

66. The PRESIDENT: I would prefer not to take a vote at all on the proposal that the next meeting of the Security Council on this question shall take place between 7 January and 15 January. We already know that Mr. Vyshinsky is abstaining. Does any other member of the Council oppose this proposal?

67. Mr. ORTEGA MASSON (Chile) (*translated from Spanish*): It is not very often that my delegation has asked for the floor in the Security Council's debates. This position has been based on an elementary sense of proportion. In this organ of the United Nations — the most important when the General Assembly is not in session — problems which concern the entire world are solved. The Council's main task is the safeguarding of peace and of the harmonious co-existence of the peoples, and in the performance of this task the small countries, Chile among them, have but few suggestions to put forward. Hence on many occasions I have asked to speak for a few minutes only in order to explain my vote. I think I must do so again now.

68. We shall abstain from voting on the proposal, whatever it may be, because the next session of the Council is to take place in January and my delegation ceases to be a member of this organ on 31 December. It would be improper for our vote to influence the decision which the Council is to take.

69. I asked for the floor in order to explain why we shall abstain from voting on the proposal which the President is to submit for the Council's consideration; but I wish to take this opportunity to thank each of the members of the Council for the courtesy with which they have listened to the opinions expressed by my delegation on the few occasions when we have felt called upon to speak, and to express a sincere wish that the New Year will be propitious for the Security Council's work and for the prestige of the United Nations, on which the well-being of the world depends.

70. The PRESIDENT: Then the Security Council decides, with the delegations of Chile and the Union of Soviet Socialist Republics abstaining, that it will reconvene on this question between 7 January and 15 January. I should like to wish the President of the Security Council for January, Mr. Charles Malik, better luck with this question than I have had.

71. I call upon the representative of France on a point of order.

72. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): This is doubtless the last time the Security Council will meet this year. I should not like to usurp the prerogatives of Mr Malik, one of whose most agree-

que le Conseil de sécurité se réunira au plus tard le 15 janvier. Cette dernière formule serait peut-être la meilleure.

64. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Chine accepte-t-il la proposition du représentant de la France?

65. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je préférerais la formule d'après laquelle la prochaine séance que le Conseil de sécurité consacra à la question aura lieu entre le 7 et le 15 janvier.

66. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): J'aimerais mieux ne pas mettre du tout aux voix cette proposition, celle de placer entre le 7 et le 15 janvier la prochaine séance que le Conseil consacra à la question qui nous occupe. Nous savons déjà que M. Vyshinsky a l'intention de s'abstenir. D'autres membres du Conseil s'opposent-ils à cette proposition?

67. M. ORTEGA MASSON (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Il n'est pas souvent arrivé que notre délégation prit la parole au Conseil de sécurité. Cette attitude a pour motif un sens élémentaire des proportions. Cet organisme des Nations Unies — le plus important de tous lorsque l'Assemblée générale ne siège pas — est appelé à résoudre des problèmes qui intéressent le monde entier. Le Conseil a pour tâche essentielle de sauvegarder la paix et de faire que les peuples vivent en bonne harmonie; dans l'accomplissement de cette tâche, les petits pays — et le Chili parmi eux — n'ont que rarement des propositions à faire. Cela explique qu'en plus d'une occasion, nous n'ayons demandé la parole que pour quelques minutes, afin d'expliquer notre vote. Je crois devoir le faire à nouveau en l'occurrence.

68. Nous nous abstiendrons de voter sur la proposition, quelle qu'elle soit, car la prochaine réunion du Conseil se tiendra au mois de janvier et notre pays cessera de faire partie de cet organisme le 31 décembre. Il ne serait donc pas juste que, par notre vote, nous influencions dans un sens ou dans un autre la décision que prendra le Conseil.

69. J'ai demandé la parole pour expliquer pourquoi nous nous abstiendrons de participer au vote sur la proposition que le Président a soumise au Conseil. Mais je voudrais profiter de cette occasion pour remercier tous les membres du Conseil de la déférence avec laquelle ils ont toujours accueilli l'avis exprimé par notre délégation les rares fois où elle a cru devoir intervenir dans le débat. Je voudrais aussi former le vœu sincère que l'année nouvelle couronne de succès les travaux du Conseil de sécurité et voie croître le prestige de l'Organisation des Nations Unies, dont dépend le bien-être du monde.

70. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le Conseil de sécurité décide donc — les délégations du Chili et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques s'abstenant — de se réunir entre le 7 et le 15 janvier pour examiner la question. Je forme des vœux pour que M. Charles Malik, qui présidera le Conseil de sécurité en janvier, ait, dans cette affaire, plus de succès que je n'en ai eu moi-même.

71. Je donne la parole au représentant de la France sur une question d'ordre.

72. M. HOPPENOT (France): Monsieur le Président, c'est sans doute la dernière fois que le Conseil de sécurité se réunit cette année. Je ne voudrais pas empiéter sur les prérogatives de M. Malik dont un



able duties on assuming the presidency of the Council next month will be to speak in your praise, Mr. President. However, on the occasion of our last meeting under your presidency and at the moment when you are about to leave us, I should like, as a previous President, to express on behalf of all the members of the Council our deep regret at your departure and our feelings of esteem, friendship and affection for you.

73. For two years the Council has had the benefit of your wisdom, your wide experience, your political sense and your sense of humour. You have guided many of our labours, and in particular many of those procedural discussions which are at once so formidable and so dear to us, towards happy solutions. Your departure will certainly leave a gap in the Security Council which will not easily be filled, and our only consolation in seeing you go is the thought that you are to occupy a high post in your country, and one which will certainly enable you to continue your good work for peace and international understanding.

74. In addition—and here again I am sure I am speaking on behalf of my colleagues—I should like to express to the two other members of the Council who are going to leave us at the same time as yourself how we feel about their departure.

75. We shall deeply regret the absence of Mr. Bokhari. His speeches—flowery as they have been though not, on occasion, without a few thorns—have always made a deep impression on us and on the public; and his charm and intelligence have exercised the happiest possible spiritual influence upon us.

76. I would also express our deep regret at the departure of the Chilean representative, whose interventions, always so well-weighed and so precise, could not but make us regret their rarity and their brevity.

77. Mr. ECHEVERRI CORTES (Colombia) (*translated from Spanish*): I should like to associate myself with the words of Mr. Hoppenot, the distinguished representative of France. The President's departure is a great blow to the members of the Security Council. We consider that he has been an excellent President, impartial and extraordinarily skilful in the conduct of the debates. We should like to thank him and assure him how much we regret his leaving us. He has invited us to the farewell lunch which will take place the day after tomorrow. In my view, it is we who should be offering him the farewell lunch.

78. I should also like to tell Mr. Bokhari, the distinguished representative of Pakistan, that we deeply regret his departure, too. He has been an excellent member of the Security Council, contributing to our debates with great intelligence.

79. The same applies to my distinguished friend, Mr. Ortega Masson, who contributed so much to the discussions and who, moreover, has interpreted the American sentiment in all his speeches.

80. Mr. Charles MALIK (Liban) (*Liban*): Mr. President, you wished me more success next month in this very important matter. For that I thank you very much.

dés plus agréables devoirs, le mois prochain, lorsqu'il assumera la présidence du Conseil, sera de faire votre éloge. Cependant, au moment où nous nous réunissons pour la dernière fois sous votre présidence, et où vous êtes sur le point de nous quitter, je voudrais, comme ancien Président, me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en vous exprimant les profonds regrets que nous inspire votre départ et les sentiments d'estime, d'amitié, d'affection que nous éprouvons pour vous.

73. Pendant deux ans, le Conseil a bénéficié de votre sagesse, de votre profonde expérience, de votre sens politique et aussi de votre sens de l'humour. Beaucoup de nos travaux, particulièrement beaucoup de nos discussions de procédure, qui nous sont tout à la fois si redoutables et si chères, ont été orientés par vous vers d'heureuses solutions. Votre départ creusera certainement, au sein du Conseil, un vide qu'il ne sera pas facile de combler et notre seule consolation de vous voir partir est la pensée des hautes fonctions que vous allez occuper dans votre pays et qui vous permettront certainement de continuer votre bon travail pour la paix et l'entente internationale.

74. Je voudrais aussi—et je suis sûr d'être encore ici l'interprète de mes collègues—exprimer aux deux autres membres du Conseil qui vont nous quitter en même temps que vous les sentiments que nous inspire leur départ.

75. Nous regretterons vivement l'absence de M. Bokhari dont les discours—tout fleuris qu'ils étaient, mais non pas parfois sans quelques épines—ont toujours produit sur nous et sur le public une profonde impression, et dont le charme et l'intelligence ont exercé sur nous tous l'influence spirituelle la plus heureuse.

76. Je dirai aussi notre profond regret au représentant du Chili de le voir partir, ses interventions toujours si sensées et si exactes n'ont pu que nous faire regretter leur rareté et leur brièveté.

77. M. ECHEVERRI CORTES (Colombie) (*traduit de l'espagnol*): Monsieur le Président, je voudrais m'associer sans réserve aux paroles de M. Hoppenot, le distingué représentant de la France. C'est avec un profond regret que tous les membres du Conseil de sécurité vous voient quitter vos fonctions. Vous avez rempli vos fonctions de façon excellente et témoigné d'une grande impartialité ainsi que d'une habileté extraordinaire dans la direction des débats. Nous voudrions vous en remercier et vous assurer du regret que nous cause votre départ. Vous nous avez conviés à un déjeuner d'adieu qui aura lieu après-demain; j'estime que c'est à nous qu'il appartenait de vous offrir ce déjeuner!

78. Je voudrais aussi dire à M. Bokhari, le distingué représentant du Pakistan, combien nous regrettons de le voir partir. Il a été un excellent membre du Conseil de sécurité et est intervenu dans les débats d'une manière fort intelligente.

79. Enfin, mes pensées vont également vers mon distingué ami, M. Ortega Masson, qui a présidé avec talent nos débats et qui, en outre, a toujours su dans toutes les interventions être le fidèle interprète de la pensée américaine.

80. M. Charles MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, vous venez de me souhaiter davantage de succès que vous n'en avez eu

I certainly need your wishes and the wishes of everyone round this table. If I should be lucky and have more success next month, it will only be because of the solid foundation which you as President of the Security Council have left to us.

81. I wish also to associate myself and my delegation with all that has been said by the preceding speakers about you, Mr. President, and about our distinguished colleagues, the representatives of Pakistan and Chile. We wish them well and we shall follow their career with the deepest interest, in the certainty that they will continue to contribute to the peace of the world as brilliantly as they have done here.

82. Mr. BOKHARI (Pakistan) My delegation fully associates itself with the tribute that has been paid to Mr. Kyrrou for his great work as President of our deliberations. It has been a very happy occasion for us to have served under him for two months during the period that we have been members of the Security Council. I think that he richly deserves the tribute that has been paid to him by our French colleague.

83. For my own part, I also thank our colleagues from Chile, Colombia, Lebanon and France for the extremely kind words that they have been gracious enough to utter on this occasion when speaking of me and of my country. I am particularly grateful to our French colleague, because I know that during these two years, if there is any one delegation whose graciousness I have strained to the fullest, it has been the French delegation. I cannot but pay a tribute to our French colleague for the extraordinary facility with which he has maintained this graciousness throughout and right to the last moment. I thank him very heartily for it. I must say that I shall remember these two years that I have spent so happily with my colleagues, whom I shall see from time to time within these walls again.

84. I was tempted to say more of the departing members, of Mr. Ortega Masson, the representative of Chile, and of Mr. Kyrrou, the representative of Greece, but since all three of us will have our duties considerably lightened in the next three or four days, we shall have many opportunities of sharing a common nostalgia.

85. Mr. WADSWORTH (United States of America): In looking around the table, I find that the representative of the United States is the only one who has made no intervention at all so far today, and far be it from such a representative to have that said about him!

86. As representative of the host country, I merely wish to say, at this last meeting of the current year, that I wish for the President and for the other two representatives who are leaving our Council but not our complete circle, and for all the other members of the Security Council, a very happy New Year and the best of success to all of us for the year to come.

87. Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Like some other members of the Security Council, I do not always associate myself with Mr. Hoppenot's remarks on various questions. In this case, however, I am ready

vous-même dans cette affaire si importante. Je vous en remercie très sincèrement. J'ai certes besoin de vos vœux et de ceux de tous ceux qui siègent autour de cette table. Si la chance me sourit et si j'ai plus de succès le mois prochain, je ne devrai ce résultat qu'aux solides fondations que vous nous aurez léguées.

81. Je voudrais aussi associer ma délégation et moi-même à l'hommage que les orateurs qui m'ont précédé vous ont rendu, Monsieur le Président, ainsi qu'à nos distingués collègues, le représentant du Pakistan et celui du Chili. Nous formons des vœux pour leur bonheur et nous suivrons leur carrière avec le plus vif intérêt, assurés que nous sommes qu'ils continueront à servir la cause de la paix mondiale aussi brillamment qu'ils l'ont fait dans cette enceinte.

82. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation s'associe pleinement à l'hommage que l'on vient de rendre à M. Kyrrou pour la maîtrise avec laquelle il a présidé nos débats. Nous avons été très heureux de l'avoir eu deux mois comme Président pendant le temps que nous avons siégé au Conseil de sécurité. J'estime qu'il mérite largement les éloges que lui a adressés le représentant de la France.

83. Pour ma part, je suis gré également aux représentants du Chili, de la Colombie, du Liban et de la France des paroles extrêmement aimables qu'ils ont eu la bonté de prononcer en cette circonstance en parlant de mon pays et de moi-même. J'en suis d'autant plus reconnaissant au représentant de la France que je sais que, s'il est une délégation dont, pendant ces deux années, j'ai soumis la patience à une cruelle épreuve, c'est bien la délégation française. Je ne peux que rendre hommage au représentant de la France pour l'aisance extraordinaire avec laquelle il a réussi constamment et jusqu'au dernier moment à montrer tant de bonne grâce. Je l'en remercie cordialement. Je garderai, je tiens à le dire, un souvenir durable des deux années que j'ai été si heureux de passer avec mes collègues, que j'espère rencontrer à nouveau de temps à autre dans nos murs.

84. J'avais été tenté de parler encore des membres sortants, de M. Ortega Masson, représentant du Chili, et de M. Kyrrou, représentant de la Grèce, mais puisque notre tâche à tous trois va se trouver considérablement allégée dans trois ou quatre jours, nous aurons maintes occasions de nous redire l'un à l'autre notre commune nostalgie.

85. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Quand je fais du regard le tour de cette table, je constate que le représentant des Etats-Unis est le seul qui n'ait pas encore parlé aujourd'hui; à Dieu ne plaise que l'on puisse dire cela de lui!

86. En ma qualité de représentant du pays hôte, je dirai simplement en cette dernière séance de l'année, que je souhaite au Président et aux deux autres représentants qui quittent le Conseil de sécurité, sans cependant nous abandonner entièrement, ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil, une bonne et heureuse année et que je fais des vœux pour notre succès à tous dans l'année qui vient.

87. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je ne m'associe pas toujours aux déclarations que font sur certaines questions M. Hoppenot ou certains autres membres du Conseil de sécurité. Mais dans le cas

not only to associate myself with what Mr. Hoppenot said, but to repeat every word he spoke regarding you as President of the Security Council on the occasion of your leaving that post.

88. May I, too, in the name of the USSR delegation, render thanks to you for the calm, patient, truly wise, and—what is most important—always objective manner in which you have discharged your duties as President of the Security Council.

89. The PRESIDENT: I should like to extend my heartfelt thanks to the representatives of France, Colombia, Lebanon, Pakistan, the United States and the Soviet Union for their very kind words. I know that those words are addressed much more to my country than to myself. I know also that the kindness of the words addressed to me were prompted by the friendly spirit of the speakers. I am deeply grateful to them for these most friendly feelings.

90. May I thank them, as well as the other members of the Security Council, for the generous spirit of co-operation which they have shown to my delegation during the two-year term of Greece on the Security Council. May I also extend to them and to the members of the Secretariat before us, visible and invisible, my best wishes for a happy and lucky New Year. May 1954 see the work of the Security Council progress and may it see a much more stable and just peace.

*The meeting rose at 5.10 p.m.*

présent, non seulement je suis prêt à m'associer à ce que vient de dire M. Hoppenot, mais je suis prêt à reprendre à mon compte chacune des paroles que M. Hoppenot vient d'adresser au Président au moment où, à l'expiration de son mandat, il quitte ses fonctions de Président du Conseil de sécurité.

88. Je vous prie, Monsieur le Président, au nom de toute la délégation soviétique, d'accepter nos remerciements pour la façon calme, patiente, réellement pleine de sagesse et, ce qui est le plus important, toujours objective dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions de Président du Conseil de sécurité.

89. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je tiens à exprimer mes sincères remerciements aux représentants de la France, de la Colombie, du Liban, du Pakistan, des Etats-Unis et de l'Union soviétique pour les paroles si aimables qu'ils ont prononcées. Je sais que ces paroles s'adressaient beaucoup plus à mon pays qu'à moi-même. Je sais aussi que c'est l'esprit d'amitié de ceux qui les ont prononcées qui a inspiré l'amabilité qu'elles exprimaient. Je leur suis profondément reconnaissant de leurs sentiments tellement amicaux.

90. Je me permets de les remercier, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité, du généreux esprit de coopération dont ils ont fait preuve à l'égard de ma délégation au cours des deux années du mandat de la Grèce au Conseil de sécurité. Qu'il me soit également permis de leur présenter, ainsi qu'aux membres du Secrétariat, ceux que nous voyons ici aussi bien que les autres, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse Nouvelle Année. Puisse l'année 1954 être une année de succès pour les travaux du Conseil de sécurité et puisse-t-elle voir une paix plus stable et plus juste.

*La séance est levée à 17 h. 10.*

## SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ARGENTINA — ARGENTINE**  
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.
- AUSTRALIA — AUSTRALIE**  
H. A. Goddard, 255a George St., Sydney, and 90 Queen St., Melbourne.  
Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.
- BELGIUM — BELGIQUE**  
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.  
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.
- BOLIVIA — BOLIVIE**  
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.
- BRAZIL — BRÉSIL**  
Livreria Agir, Rio de Janeiro, Sao Paulo and Belo Horizonte.
- CANADA**  
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.  
Periodica, Inc., 4234 de la Roche, Montreal, 34.
- CEYLON — CEYLAN**  
The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., Lake House, Colombo
- CHILE — CHILI**  
Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.  
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.
- CHINA — CHINE**  
The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.  
Commercial Press, 211 Honan Rd., Shanghai.
- COLOMBIA — COLOMBIE**  
Librería Latino, Carrera 6a., 13-05, Bogotá.  
Librería América, Medellín.  
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.
- COSTA RICA — COSTA-RICA**  
Tres Hermanos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**  
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.
- CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE**  
Československý Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.
- DENMARK — DANEMARK**  
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- DOMINICAN REPUBLIC — REPUBLIQUE DOMINICAINE**  
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ECUADOR — EQUATEUR**  
Librería Científica, Guayaquil and Quito.
- EGYPT — EGYPTE**  
Librería "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
- EL SALVADOR — SALVADOR**  
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.
- ETHIOPIA — ETHIOPIE**  
Agence Eithiopienne de Publicité, Box 128, Addis-Abeba.
- FINLAND — FINLANDE**  
Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE**  
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.
- GREECE — GRECE**  
"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.
- GUATEMALA**  
Goubaud & Cia. Ltda., 5a. Avenida sur 28, Guatemala.
- HAITI**  
Librería "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**  
Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.
- HONG-KONG**  
The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.
- ICELAND — ISLANDE**  
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.
- INDIA — INDE**  
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi, and 17 Park Street, Calcutta.  
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.
- INDONESIA — INDONESIE**  
Jajasan Pambangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAN**  
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tahrán.
- IRAQ — IRAK**  
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
- ISRAEL**  
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.
- ITALY — ITALIE**  
Colibri S.A., Via Mercalli 36, Milano.
- LEBANON — LIBAN**  
Librería Universelle, Beyrouth.
- LIBERIA**  
J. Momolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**  
Librería J. Schummer, Luxembourg.
- MEXICO — MEXIQUE**  
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.
- NETHERLANDS — PAYS-BAS**  
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
- NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZELANDE**  
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- NORWAY — NOVEGE**  
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
- PAKISTAN**  
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.  
Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.  
The Pakistan Cooperative Book Society, Chittagong and Dacca (East Pakistan.)
- PANAMA**  
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.
- PARAGUAY**  
Moreno Hermanos, Asunción.
- PERU — PEROU**  
Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.
- PHILIPPINES**  
Alema's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL**  
Livreria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.
- SINGAPORE — SINGAPOUR**  
The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.
- SWEDEN — SUÈDE**  
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.
- SWITZERLAND — SUISSE**  
Librería Payot S.A., Lausanne, Genève.  
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.
- SYRIA — SYRIE**  
Librería Universelle, Damas.
- THAILAND — THAÏLANDE**  
Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURKEY — TURQUIE**  
Librería Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION OF SOUTH AFRICA — UNION SUB-AFRICAINNE**  
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
- UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI**  
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).
- UNITED STATES OF AMERICA — ETATS-UNIS D'AMER.**  
Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.
- URUGUAY**  
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.
- VENEZUELA**  
Distribuidora Escolar S.A., and Distribuidora Continental, Ferrenquín a Cruz de Candelaria 178, Caracas.
- VIET-NAM**  
Papeterie-Librería Nouvelle Albert Portal, Boite postale 283, Saigon.
- YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE**  
Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27-11, Beograd.

*United Nations publications can also be obtained from the following firms:  
Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:*

- AUSTRIA — AUTRICHE**  
B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.  
Gerold & Co., 1, Graben 31, Wien.
- GERMANY — ALLEMAGNE**  
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin  
—Schöneberg.  
W. E. Seabach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).  
Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
- JAPAN — JAPON**  
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.
- SPAIN-ESPAGNE**  
Librería Bosch, 11 Ronde Universidad, Barcelona.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

(33B2)